



D3620-Direction de l'urbanisme, de l'architecture, de l'habitat, du commerce et du tourisme-Politique foncière habitat

DELIBERATION N° D.2022.06.55 du Conseil municipal du 23 juin 2022

Opération "Les Allées Providence" située 41/45 rue des Chantiers à Versailles. Constitution d'une servitude de passage piétons et rétrocession d'une voie dénommée "Allée de la Providence" au profit de la Ville par la Société civile de construction (SCCV) Versailles Providence.

Date de la convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Marie BOELLE

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Thierry DUGUET, M. Eric DUPAU, M. Pierre FONTAINE, M. Nicolas FOUQUET, Mme Ony GUERY, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Anne JACQMIN, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Stéphanie LESCAR, M. Emmanuel LION, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

Absents excusés:

M. Michel BANCAL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Céline JULLIE, M. Michel LEFEVRE, Mme Florence MELLOR, M. Bruno THOBOIS.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. François-Gilles CHATELUS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu la délibération n° D.2018.12.139 du Conseil municipal de Versailles du 13 décembre 2018 relative à l'autorisation donnée au Centre communal d'action sociale (CCAS) pour la vente de l'immeuble Providence sis 45 rue des Chantiers à la Société E&L Promotion ;

Vu la délibération n° D.2021.11.120 du Conseil municipal de Versailles du 18 novembre 2021 portant notamment, dans le cadre de l'opération « Les Allées Providence à Versailles », sur la dénomination de la voie donnant dans la rue des Chantiers « Allée de la Providence » ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Versailles approuvé par le Conseil municipal le 8 septembre 2006 et mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 ;

Vu l'acte de vente intervenu entre le CCAS de Versailles et la Société civile de construction vente

(SCCV) Versailles Providence le 16 décembre 2019 ;

Vu le plan établi par Gexpertise Conseil en octobre 2019 ci-annexé et identifié 16_5031 – indice G ;

Vu le plan établi par Gexpertise Conseil en novembre 2019 ci-annexé et identifié 16_5031 – indice B ;

• En 2019, le bâtiment Providence, situé 45 rue des Chantiers, propriété du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles, a été cédé au profit de la société E&L Promotion à l'issue d'une procédure de mise en concurrence en vue de développer un nouveau projet immobilier permettant la création de logements familiaux notamment sociaux, une maison médicale multidisciplinaire, ainsi qu'un nouvel aménagement paysager autour de nouveaux cheminements piétons traversant le site.

La Société civile de construction vente (SCCV) Versailles Providence s'est substitué à la société E&L Promotion pour la réalisation de cette opération d'ensemble aux parcelles cadastrées section BL0460, BL0463 et BL0466, d'une contenance de 2 117 m², située 41-45 rue des Chantiers à Versailles.

Il a été prévu à l'acte de vente entre le CCAS de Versailles et la SCCV Versailles Providence les conditions suivantes :

- la constitution, aux frais de la SCCV Versailles Providence et au profit de la Ville, d'une servitude de passage ouverte au public permettant le passage des piétons et également l'accessibilité des personnes à mobilité réduite selon des horaires définis par la Ville (cf. plan ci-annexé),
- la rétrocession d'une voie dénommée « allée de la Providence » au profit de la ville de Versailles, (cf. plan ci-annexé).

• Ainsi, la SCCV Versailles Providence a sollicité la ville de Versailles afin de procéder à la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de piétons. Ainsi, la SCCV Versailles Providence, propriétaire de la parcelle BL0463, fonds servant, sera grevée d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de piétons au profit de la parcelle BL0464, destinée à être rétrocédée à la ville de Versailles, fonds dominant.

Aussi, la SCCV Versailles Providence entend rétrocéder une voie au profit de la Ville, cadastrée à la section BL0464, dénommée « Allée de la Providence », d'une superficie de 1 142 m², ainsi que la parcelle cadastrée à la section BL0465, d'une superficie de 7 m², au vil prix d'un euro.

La constitution de servitude ainsi que la rétrocession de la voie feront l'objet d'actes notariés dont les frais seront supportés par la SCCV Versailles Providence.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la constitution d'une servitude de passage de piétons sur la parcelle cadastrée BL0463 au profit de la Ville, ainsi que la rétrocession de ladite voie (parcelle cadastrée BL0464) et la parcelle cadastrée BL0465, au vil prix d'un euro.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) d'autoriser la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage piétons grevant la parcelle cadastrée section BL0463 au profit de la parcelle cadastrée section BL0464, destinée à être rétrocédée à la ville de Versailles ;
- 2) d'autoriser la cession au profit de la ville de Versailles de la parcelle cadastrée BL0464, de 1 142 m², à usage de voirie, dénommée « Allée de la Providence », ainsi que la parcelle cadastrée BL0465, de 7 m², moyennant le prix d'un euro ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et tous documents s'y rapportant ;
- 4) précise que tous les frais de géomètre et notaire, droits et honoraires sont à la charge de la SCCV Versailles Providence.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 46 voix , 1 abstention (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

